

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-3 et L. 5211-6 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article 1, 2018 ;

Vu la délibération n°7 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 avril 2020 relative à la délégation d'adhésion du conseil communautaire au Président ;

Vu le règlement n°1 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2021 relatif à la fixation des tarifs de maintenance d'occupation d'espaces d'urbanisme et de la zone d'occupation de la voirie de la Communauté Urbaine ;

Vu la décision du 12 octobre 2021 relative à la conclusion d'une convention d'occupation de domaine public avec l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES agissant pour le compte du Laboratoire XLIM ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole s'est engagé à accompagner le développement des entreprises dans le FSR de compétence XLIM - Route des Lacs à des Espaces d'Urbanisme et de la Zone d'Occupation d'Urbanisme (ZOU) et l'Université de Limoges ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a émis le projet de renouvellement de la convention d'occupation de domaine public de la zone d'occupation d'urbanisme (ZOU) et de la zone d'occupation de la voirie de la Communauté Urbaine ;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement de la convention d'occupation de domaine public de la zone d'occupation d'urbanisme (ZOU) et de la zone d'occupation de la voirie de la Communauté Urbaine est d'intérêt public ;

CONSIDÉRANT que l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES agissant pour le compte du Laboratoire XLIM occupe des locaux de domaine public de la Communauté Urbaine ;

CONSIDÉRANT que la décision n°1/2018 peut être considérée comme une décision d'accompagnement de ce renouvellement de la convention d'occupation de domaine public de la zone d'occupation d'urbanisme (ZOU) et de la zone d'occupation de la voirie de la Communauté Urbaine ;

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°3 de prorogation par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM

1 DOCUMENT - Publié le 16 Juin 2026



28453.pdf
(.pdf, 257,5 Ko)



TÉLÉCHARGER